



@

Enquête publique sur le projet de construction du nouveau palais de justice de Lille : l'avis du groupe Europe Ecologie Les Verts de Lille

En 2022 un nouveau tribunal devrait remplacer le Palais de Justice actuellement situé à 800 m de là environ, avenue du Peuple Belge. Le site retenu qui fait l'objet de l'enquête publique est celui de la Plaine Winston Churchill, espace de loisirs et de nature bordé d'une zone humide, situé sur le tracé de la Promenade des Remparts, à l'emplacement des anciennes fortifications de Lille.

EELV regrette le choix de ce site, et les élus écologistes au Conseil Municipal ont eu l'occasion de faire part de leurs réserves. L'emprise de 1,3 hectare pour la construction de cet immeuble constitue un début de mitage de cet espace d'un grand intérêt naturel et patrimonial de 8 hectares, d'autant qu'il implique la création d'une nouvelle voirie routière en prolongement de la rue des Bateliers, qui provoquera la destruction supplémentaire d'un espace boisé de 0,8 hectare. Dans une ville faiblement dotée en espaces verts, ce choix de bâtir sur ceux existants est une erreur.

L'enquête porte aussi sur la mise en compatibilité du PLU pour permettre cette construction. Pour EELV le choix de classer cette zone en "UL-1 a" relève de l'erreur manifeste d'appréciation : si cette classification est adaptée au coeur d'Euralille, autour d'Euraflandres, noeud d'échanges de Lille-Flandres et Lille Europe, elle ne l'est pas du tout à cette parcelle complètement isolée, sans continuité avec Euralille, à plus d'un km de Lille Europe et Lille Flandres.

Au regard du dossier d'enquête publique EELV tient à faire part de ses interrogations :

Concernant les espaces de loisirs, de nature et de préservation de la biodiversité

Contrairement à ce que semble indiquer le dossier d'enquête, il ne s'agit pas simplement d'une emprise limitée "à un terrain de football et à ses abords immédiats". D'une part parce que la construction d'une voirie nouvelle pour desservir la nouvelle construction double quasiment la superficie de cette emprise, mais surtout parce que ce projet s'impose au centre de la plaine Winston Churchill, espace de préservation de la biodiversité, constituant un élément de de la trame verte et bleue métropolitaine, "faisant partie d'un des principaux corridors de la ville de Lille en raison de la diversité des milieux". Comme le précise l'étude commandée à Biotope, "Même s'il n'est pas identifié comme tel dans le SRCE, le territoire sur lequel sera implanté le palais de justice est considéré comme un des corridors principaux de la ville de Lille La diversité des milieux présents participe au fonctionnement potentiel de 4 corridors écologiques (milieux arborés, milieux arbustifs, milieux ouverts et milieux humides et aquatiques). En outre, ce territoire

participe à la «Trame Noire» de la ville de Lille (mise en réseau de milieux naturels peu ou pas éclairés favorisant les déplacements de la faune nocturne et principalement celui des chauves-souris (Données projet TRAMENOIRE, Biotope 2015-2016).

Il ne s'agit pas de s'assurer uniquement des continuités vertes au nord du site mais aussi vers le sud de la ville malgré les projets de construction sur le parc Matisse et sur la friche St Sauveur en l'état.

Alors que la Métropole Européenne de Lille prend au 1er janvier 2018 la compétence obligatoire GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), ce projet viendra ajouter à l'imperméabilisation et à l'artificialisation des sols ; cela va bien-sûr à l'encontre de la préservation des deux zones humides qui entourent le site : celle située sur la Plaine Winston Churchill, mais aussi celle de la Corne de Gand de l'autre côté de la rue Gandhi. Il est important de noter que la nappe phréatique est indiquée comme très proche : -3,75 m environ du niveau du sol.

Concernant la préservation du patrimoine historique et culturel

Le dossier est très elliptique sur le fait que le projet se situe dans le périmètre de protection de plusieurs monuments historiques : la Porte de Gand, l'ancienne Chapelle des Carmes, l'ancienne église Ste Marie-Madeleine, l'hôtel Bidé de Grandville, l'ancien Hospice Général, etc, et sera sans doute dans le champ de visibilité de certains d'entre eux. Il s'inscrit dans un territoire héritier du patrimoine historique de Lille, et fait partie du front oriental de la ville dont l'intérêt patrimonial, historique et touristique est essentiel, comme l'avait démontré l'étude publiée en 2011 par Etienne Poncelet dans *Insitu*, la revue des patrimoines : <https://insitu.revues.org/197>

EELV partage donc les réserves exprimées par la DRAC, via l'ABF, sur ce projet qui nie l'histoire du lieu.

Concernant l'accessibilité du site

L'impact précis sur le trafic routier global et local est inconnu à ce jour. Nous regrettons que les résultats des études ne soient pas disponibles dans le dossier d'enquête. Ils ne seront présentés que dans la phase permis de construire. Mais il est difficile d'imaginer que cette implantation et la prolongation et l'élargissement de la rue des Bateliers n'aura aucun impact sur la circulation globale et locale et sur le stationnement dans le secteur.

En ce qui concerne la desserte en mode doux, même s'il est précisé que le site est situé à une vingtaine de minutes à pied de Lille Europe et de la station de tramway du Romarin et à 25 minutes de Lille Flandres, il est peu probable que les usagers et salariés utilisent massivement ce mode actif. Le cheminement et la circulation cyclable entre ces stations et le site du Palais sont aujourd'hui particulièrement malaisés, dangereux et dégradés et ne sont pas éclairés. (*cf quelques photos ci-dessous*). Sur l'itinéraire entre Lille Europe et le site, plusieurs passages présentent aussi des pentes supérieures aux normes PMR. Par ailleurs, contrairement à ce que la rédaction du texte page 18 peut laisser entendre, la station de métro Lille Europe n'est pas desservie par la ligne 1 du métro.

En ce qui concerne les transports en commun, l'actuel Palais de Justice bénéficie d'une très bonne desserte avec à la porte un arrêt de bus avec 3 lignes de bus et la navette du Vieux-Lille. La fréquence depuis et vers Lille Flandres et de l'ordre d'un bus toutes les 4 minutes. A contrario le site proposé pour le nouveau Palais est aujourd'hui très mal

desservi. Le projet de tramway ayant été refusé par le Maire de La Madeleine, le projet de Liane 5, dont en l'état actuel, le dossier ne peut pas donner d'éléments précis, devrait améliorer la situation, mais sans permettre de retrouver la même qualité de desserte que l'actuel Palais de Justice.

Concernant le stationnement pour voitures sur et aux abords du site

Nous regrettons que le dossier d'enquête n'indique pas la capacité du parking souterrain de l'actuel Palais de Justice. Le projet prévoit 140 places de stationnement. Cette jauge semble manifestement insuffisante pour certains : dans le document annexé au dossier d'enquête, on peut noter de la part du chef de service de l'urbanisme à la MEL, le souhait d'inscrire dans le PLUi2 un emplacement réservé pour un autre parking. Venant de la part d'un représentant de l'autorité organisatrice de la mobilité, cette remarque est plutôt inquiétante et confirme nos remarques sur les difficultés d'accès au site par mode doux et par les transports en commun.

Concernant la ville de La Madeleine

Mise à part la mention du parking Courbertin, qui est amené à disparaître dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du Tir à l'arc initié par la ville de La Madeleine, EELV regrette l'absence de prise en compte des impacts du projet sur la commune de La Madeleine, qui est pourtant située en limite du projet de construction. Pour EELV l'ensemble du secteur de part et d'autre des boulevards Coubertin et Schuman, depuis le carrefour Pasteur, jusqu'au Pont Royal aux limites de St-André et Lambersart, avec notamment les terrains de l'ancien SILILAM constitue une unité qui devrait faire l'objet d'un projet global à l'échelle métropolitaine. Le choix du saucissonnage de projets successifs (Tir à l'arc, Palais de justice), sans lien entre eux et sans vision globale, procède d'une méthode dépassée qui ne devrait plus être de mise.

En conclusion :

Pour EELV le choix de ce site constitue un premier "grignotage" d'une zone naturelle à vocation intercommunale, qui va du parc des Dondaines à la Citadelle et aux rives de la Deûle, via le Parc Matisse, la Plaine Winston Churchill, la zone actuelle du Sililam, le site de la Poterne et du Jardin écologique.

EELV demande, dans le cadre des concertations souhaitées par la ville, que ce projet fasse enfin l'objet d'une concertation avec les habitants et usagers du périmètre et que cette concertation soit étendue à La Madeleine.

EELV souhaite que les conclusions de chacune des études complémentaires annoncées dans le dossier d'enquête soient présentées en réunion publique à Lille et à La Madeleine, avant la délivrance du permis de construire.

Avec les urbanisations telles que prévues sur le site de St Sauveur et sur le parc Matisse, ce projet de tribunal relève malheureusement du même manque de prise en compte des enjeux de climat et de biodiversité à l'échelon local. Ce projet va encore diminuer la surface d'espaces verts par habitant à Lille.

Le groupe Europe Ecologie Les Verts de Lille donne donc un avis défavorable à ce projet de construction d'un nouveau Palais de justice sur ce site et à la mise en compatibilité du PLU proposée.

Sur la forme du dossier, EELV regrette les nombreuses erreurs ou approximations du texte. Le Tribunal d'Instance n'est plus situé Place du Concert, mais à la Halle aux Sucres depuis octobre 2016. Page 6, il est indiqué que la demande de permis de construire sera instruite par la Ville de Lille et page 7 il est indiqué que le permis de construire sera instruit et délivré par le Préfet du Nord. Selon les pages, la distance entre l'ancien et le futur Palais de Justice est de 700, 800 ou 900 m... La carte de la page 20 sur le temps d'accès au site ne donne pas les mêmes temps ni les mêmes distances que le texte de la page 18. Etc.

Pour le groupe EELV de Lille, 30 rue des Meuniers 59000,

Lille Charlotte Talpaert et Dominique Plancke, porte-parole, le 5 décembre 2017

